

sttpcupw **2017-2018**

Négociations

Unité urbaine et unité rurale

Le 1^{er} mars 2018

Bulletin n° 015

GROUPE 1

MAXIMISATION DES EMPLOIS À PLEIN TEMPS

Les effectifs du groupe 1 soulèvent de grandes préoccupations depuis de nombreuses années. En fait, le ratio des heures travaillées à plein temps est aujourd’hui inférieur à ce qu'il était lorsque nous avons négocié l'annexe « P » pour la première fois en 1999.

Le texte de l'annexe « P » pose problème!

L'annexe « P » fait partie de la convention collective de l'unité urbaine depuis près de 20 ans. Au départ, elle avait permis de créer des centaines d'emplois à plein temps du groupe 1, mais au fil des ans, Postes Canada a cessé de respecter le ratio de postes à temps partiel de 78 % et de satisfaire à son obligation de créer des postes à plein temps. Le texte actuel de l'annexe « P » pose certains problèmes. Par exemple, lorsque la Société décide de créer des postes, nous n'avons aucun contrôle sur l'endroit où elle les crée. La majorité le sont dans les grands établissements de traitement du courrier, puis ils sont supprimés peu de temps après. Pour que l'annexe « P » devienne un outil efficace de création et de maintien d'emplois à plein temps du groupe 1, nous devons exercer un meilleur contrôle sur le processus de création de ces emplois, et obtenir des dispositions qui empêchent Postes Canada de supprimer des postes à plein temps pour compenser nos gains.

Autres solutions pour protéger les emplois à plein temps

Le comité de négociation et le Conseil exécutif national étudient de nombreuses autres solutions en vue de protéger les emplois à plein temps du groupe 1 et d'en créer de nouveaux. L'une des idées mises de l'avant lors de la dernière ronde de négociations repose sur une formule locale qui calcule le nombre total d'heures travaillées par les employées et employés à temps partiel et temporaires dans chaque lieu de travail. Nous continuons d'examiner cette option afin de déterminer si elle améliorera la situation des travailleuses et travailleurs du groupe 1 dans tous les lieux de travail.

Que pouvons-nous faire?

La lutte pour des emplois réguliers à plein temps peut prendre diverses formes. Les activités en milieu de travail sont sans doute le moyen le plus efficace de défendre les emplois à plein temps, notamment le port de macarons, la signature de bannières ou d'affiches à l'appui de nos négociations ou la prise de photos de groupe au travail. De plus, il est important que les sections locales déposent des griefs en cas de violations, notamment quand des postes à temps partiel pourraient être fusionnés pour créer des postes à plein temps ou lorsque l'employeur recourt de manière excessive aux travailleuses et travailleurs à temps partiel ou temporaires au lieu de créer des postes à plein temps. Nous devons tous faire preuve de vigilance pour protéger les emplois réguliers à plein temps.

Il faut se battre pour nos revendications, car elles en valent la peine!

Solidarité!



Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef, unité des FFRS



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef, unité urbaine

2015-2019 / Bulletin n° 316

/bt sepb 225 /mp scfp 1979

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue